



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE – Vol. 24, N°5

FIN DE L'ÉCLOSION DE ROUGEOLE DANS LANAUDIÈRE

En date du 30 avril 2015, soit après que 32 jours se soient écoulés depuis la déclaration du dernier cas, la Direction de santé publique (DSPublique) a confirmé la fin de l'écllosion de rougeole dans la région. La période de 32 jours est déterminée sur la base de deux périodes d'incubation moyenne de la maladie (soit 14 jours multipliés par 2) plus quatre jours qui représentent la période de contagiosité du dernier cas, suite à l'apparition du rash.

SITUATION LANAUDOISE

Au total, 159 cas ont été déclarés à la DSPublique depuis janvier 2015. Neuf municipalités et trois territoires de CLSC ont été touchés. Tous les cas étaient non vaccinés contre la rougeole. À l'exception de trois cas, tous étaient membres d'une même communauté dont très peu parmi ceux-ci étaient vaccinés. Parmi les cas, quatorze personnes ont été hospitalisées, dix-neuf complications ont été documentées, dont quinze pneumonies. Aucun décès n'a été enregistré.

LA ROUGEOLE TOUJOURS PRÉSENTE DANS PLUSIEURS PAYS

La rougeole est toujours présente dans plusieurs pays. Il est donc important d'être vigilant lors de la présence de symptômes compatibles lors de retour de voyage. L'Agence de santé publique du Canada publie une description de la situation sur son site à l'adresse suivante :
<http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/notices-avis/notices-avis-fra.php?id=98>

PRÉVENTION DE LA RAGE HUMAINE ET DU TÉTANOS

Durant la saison estivale, la DSPublique note toujours une augmentation des signalements de

morsures ou d'expositions à risque à des animaux sauvages et domestiques. Des outils sont disponibles pour les médecins afin de faciliter la décision d'administrer une vaccination antirabique et antitétanique.

VACCINATION ANTITÉTANIQUE

Il est important de noter qu'une plaie contaminée par de la salive animale est considérée comme à risque élevé d'infection par le *Clostridium tétani*. Il est donc important d'administrer un rappel de vaccin contre le tétanos si la dernière dose remonte à plus de **5 ans** (chez un adulte adéquatement vacciné antérieurement). Le choix du vaccin à administrer et l'ajout ou non d'immunoglobulines antitétaniques dépend de l'âge du patient et de ses antécédents de vaccination. Les sections suivantes du *Protocole d'immunisation du Québec* (PIQ) permettent d'évaluer la situation à l'aide d'algorithmes. Voici leur lien et le titre des algorithmes :

- section 10.1.1 – Prophylaxie antitétanique dans le traitement des plaies chez les enfants âgés de 2 mois à 6 ans;
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentati on/piq/chap10-1-1.pdf>
- section 10.1.2 – Prophylaxie antitétanique dans le traitement des plaies chez les personnes âgées de 7 ans et plus.
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentati on/piq/chap10-1-2.pdf>

VACCINATION ANTIRABIQUE

En présence d'une morsure ou d'une exposition à risque avec un animal, il faut souvent évaluer le risque de transmission du virus de la rage.

Un algorithme est également disponible dans le PIQ à la section suivante :

- section 10.7 – Algorithme d'aide à la décision pour la prophylaxie postexposition (PPE) contre la rage.
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentati on/piq/chap10-7.pdf>

Un autre outil Web interactif *Aide à la décision – Gestion des expositions à risque de rage : Évaluation du risque de rage* est disponible sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/rage/>

Il est important de noter que sur ce dernier site un formulaire de déclaration de l'animal au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est disponible. Si la déclaration est faite du médecin au MAPAQ, les résultats de l'enquête lui seront directement acheminés et il devra en assurer le suivi.

Enfin, sur le même site Internet, on trouve une formation en ligne intitulée ***Gestion des expositions à un animal***

et risque de rage. Cette formation, d'une durée d'environ une heure, s'adresse aux médecins et aux infirmières qui sont appelés à intervenir auprès de personnes qui ont eu un contact avec un animal à risque de transmission de la rage.

Pour toute situation pour laquelle le médecin a besoin d'expertise-conseil pour prendre la décision d'administrer ou non la PPE antirabique, la DSPublique est disponible, durant les heures ouvrables, au numéro 450 759-1157, poste 4459, et par l'entremise du système de garde, hors des heures ouvrables, via la téléphoniste du Centre hospitalier régional De Lanaudière au 450 759-8222 (demander le médecin de garde en santé publique).

Information importante

Veillez prendre note qu'à compter de ce jour, les commandes concernant vos formulaires (bordereaux) d'immunisation AS-624 ne se feront plus par l'intermédiaire de la Direction de santé publique.

Pour commander :

BuroPlus, division de Novexco inc.
950, place Paul-Kane
Laval (Québec) H7C 2T2

Téléphone : **sans frais 1-844-335-8816** – autre numéro : 514-335-8816

Télécopieur : 514-335-8554 ou 888-433-1601

Courrier électronique : servicesac@buroplus.ca

Personne ressource : Équipe du service à la clientèle

Version PDF :

<http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/intra/formres.nsf/924ec80ebd8a511b85256e1a006ba718/433db0546e65e5ed85256ecb004ac46e?OpenDocument>

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Rédaction

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses
D^r Pierre Robillard, médecin-conseil, équipe des maladies infectieuses
Martin Aumont, conseiller en soins infirmiers, équipe des maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

Élyse Brais, coordonnatrice par intérim en prévention et contrôle des risques d'origine biologique et environnementale
Lisette Lafrenière, conseillère en soins infirmiers, équipe des maladies infectieuses

Mise en page

Marie-Pier Bélanger, équipe des maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2015

Dépôt légal

Deuxième trimestre 2015
ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au :

www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.